

Première lecture

ART. 1

Le Rapporteur. A l'article premier, il y a l'adaptation du texte allemand qui y a été apportée.

La Commissaire. Il s'agit effectivement d'adopter le texte en allemand et de prévoir qu'il s'agit des *études* en général et pas seulement des études préliminaires.

- Adopté avec modification rédactionnelle.

ART. 2

Le Rapporteur. Les crédits de paiement nécessaires seront portés au budget de la Haute école de santé Fribourg.

La Commissaire. Nous les mettrons en effet sur une seule position budgétaire pour pouvoir aussi mieux contrôler les dépenses.

- Adopté.

ART. 3

Le Rapporteur. Les dépenses relatives aux études de détail seront activées au bilan de l'Etat.

La Commissaire. Il s'agit, à l'article 3 également, de corriger le texte allemand qui parle de «Detailstudien» et de le remplacer par le terme «*Studien*».

- Adopté avec modification rédactionnelle.

ART. 4

- Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 à 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- Confirmation de la première lecture.
- La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, avec modifications rédactionnelles, par 66 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebsicher (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Bur-

gener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Cottin (SC, PLR/FDP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoeneweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 66.*

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés en cours de séance

Juge au Tribunal cantonal (1^{er} tour de scrutin)

Bulletins distribués: 105; rentrés: 99; blanc: 0; nul: 0; valables: 99; majorité absolue: 50.

Ont obtenu des voix MM. Johannes Fröhlicher: 49; Jean-Benoît Meuwly: 33; Christoph Rohrer: 17.

Juge au Tribunal cantonal (2^e tour de scrutin)

Bulletins distribués: 99; rentrés: 95; blanc: 0; nul: 0; valables: 95; majorité absolue: 48.

Est élu M. Johannes Fröhlicher par 60 voix.

Ont obtenu des voix MM. Jean-Benoît Meuwly: 31; Christoph Rohrer: 4.

Juge suppléant-e au Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 97; rentrés: 92; blancs: 9; nul: 0; valables: 83; majorité absolue: 42.

Est élu M. Pierre Corboz par 83 voix.

Assesseur-e à la Cour fiscale du Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 87; rentrés: 86; blancs: 4; nul: 0; valables: 82; majorité absolue: 42.

Est élu M. Jean-Marc Vionnet, par 62 voix.

A obtenu des voix M. Hans Brügger: 20.

Assesseur-e suppléant-e à la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail

Bulletins distribués: 84; rentrés: 80; blancs: 9; nul: 0; valables: 71; majorité absolue: 36.

Est élu M. Jean-Daniel Wicht, par 71 voix.